

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2017

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT, Joël FOLGUERAL, Annie SIMONIN, Françoise DOITRAND.

Etait absent excusé : /

Secrétaire de séance : Monsieur Joël FOLGUERAL

I – TRAVAUX :

1 - Eglise : L'entreprise « Vitrail Saint Georges » a commencé le démontage des vitraux le 30 janvier, démontage probablement terminé le 3 février. Les vitraux seront réhabilités dans son atelier pour un retour en avril.

L'entreprise DEMARS interviendra à partir du 13 février 2017, et ce pour une durée de 3 mois.

Les réunions de chantier seront programmées les mercredis après-midi.

2 - Eclairage de la statue « Emergences » : les travaux seront réalisés rapidement.

3 - WC publics et aménagement d'un local pour l'employé communal : Le devis de la SAUR a été validé. Nous sommes dans l'attente des travaux.

4 - Travaux du bar : le 1^{er} étage est terminé. Quelques travaux ont démarré au 2^{ème} étage.

5 - Dénomination des rues : Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les noms des rues et la numérotation proposée pour les habitations. Un devis sera demandé auprès de l'entreprise Girod qui a fourni les plaques à l'occasion de la 1^{ère} tranche de travaux.

II – FINANCES :

1 - Subvention Etat : Contrat de Ruralité : 2 dossiers ont été déposés (WC publics et abords chapelle avec espace loisirs)

2 - Subvention Région :

***enveloppe Solidarité Rurale** : 1 dossier : WC publics : accord de principe (environ 9000 €)

***CAR (Contrat ambition Région)** : 2 dossiers ont été déposés : abords de la chapelle avec espace de loisirs, réhabilitation intérieure de l'église

3 - Voirie :

* **Voirie 2015** : la subvention nous a été versée (13 328,00 €).

* **Voirie 2016** : Une partie seulement des travaux a été réalisée (Montée de la Chaux). La 2^o partie sera réalisée au printemps (Les Rivières)

4 - Voirie 2017 : la commission voirie fera une proposition. Un estimatif sera établi par le service adéquat du CD42.

5 - Enveloppe de Solidarité des Conseillers Départementaux : à demander si possible sur le dossier « Adressage ». Un devis sera demandé rapidement à l'entreprise GIROD qui avait réalisé les plaques de la 1^{ère} tranche.

6 - Fonds concours de la CCVAI : le reliquat sera demandé pour les travaux du bar.

7 - CCID (Commission des Impôts Directs) : elle s'est réunie le 30 janvier 2017 en mairie

8 - CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : elle s'est réunie les 24 janvier au siège de la CCVAI.

9 - Gestion locative GERBAY : Elle a été arrêtée fin juillet 2016. Il convient de régulariser le dû de la commune de Grézolles (délibération).

10 - Convention Assainissement Non Collectif avec la SAUR : elle sera renouvelée pour 4 ans (1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020) (délibération).

III - ECOLE :

Madame le maire expose le projet de fermeture d'une classe du RPI. Or, l'effectif estimé pour septembre 2017 était de 48 en décembre 2016 et est actuellement de 56.

Au cours du Comité Technique du 27 janvier 2017, l'inspection académique a proposé une fermeture de classe (qui porterait sur l'école de Saint Julien d'Oddes) avec l'attribution d'un poste provisoire pour l'année scolaire 2017-2018.

Les maires des 3 communes ont été reçus le 30 janvier à l'Inspection Académique. Le CDEN du 9 février 2017 apportera la décision finale.

IV – PLUI :

Madame le Maire expose le contexte concernant le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : il est prévu un transfert automatique de la compétence d'élaboration des PLU, documents d'urbanismes en tenant lieu ou cartes communales, à l'intercommunalité à compter du 27 mars 2017, sauf si, dans les 3 mois précédant le terme du délai (soit du 27 décembre 2016 au 27 mars 2017), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

➔ Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, délibèrent contre le PLUI et la remontée de la compétence à l'intercommunalité (délibération)

V – L'APRES LOI NOTRe :

Une réflexion est lancée pour l'avenir de notre Communauté de Communes. Une étude sera réalisée pour permettre un choix motivé à chaque entité (permettre aux communes qui le souhaitent de créer un nouvel ensemble intercommunal rassemblant tout ou partie des 3 EPCI : CCVAI URFE COPLER, permettre aux communes qui le souhaitent de rejoindre un EPCI voisin, permettre aux communes limitrophes des 3 EPCI de rejoindre si elles le souhaitent le nouvel ensemble intercommunal s'il est créé).

VI – QUESTIONS DIVERSES :

1 - Affaire Siterre/Garrivier : une solution communale d'entente sera proposée aux 2 parties.

2 - Réunion « étude environnementale », site minier de Saint Martin la Sauveté, du 11 octobre 2016 en Sous-Préfecture : le compte-rendu sera joint à ce compte-rendu.

3 - Prix national à Paris pour le RPI : 2 adultes et 3 enfants sont conviés à Paris, le 15 mars 2017, pour recevoir un prix pour le travail réalisé en 2015-2016.

Coût : environ 600€

Une aide financière a été demandée auprès des Conseillers Départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.